



Section Banques et S^{tés} Financières

28, rue des Petits Hôtels - 75010 PARIS - Tél. : 01 48 01 91 94 - Fax : 01 48 01 91 98

E-mail : fobanques@fecfo.fr - Site : <http://www.fo-banques.fr>

60^{ème} année N° 04 Le 29 mars 2011

Le retour d'Ali BABA et les «CAC 40 voleurs»

Comme nous pouvions malheureusement le supposer, les bons résultats des banques en 2010 s'accompagnent en ce début 2011 de l'annonce de salaires et bonus pharaoniques pour les patrons de banques et les Traders.

Pourtant depuis 2007 et la crise financière, de nouvelles règles devaient notamment :

- Mettre fin aux bonus de star de football.
- Mettre fin aux bonus et salaires pharaoniques des patrons banquiers.
- Mettre fin aux retraites chapeaux.

Les chiffres publiés ces derniers jours nous prouvent que malheureusement rien n'a changé, si ce n'est peut-être le fait que les bonus soient versés en plusieurs fois...

Les chiffres ne laissent aucun doute sur le fait que la «leçon» de la crise n'a pas été retenue... Regardons ensemble quelques chiffres des «émoluments 2010»:

Pour la Société Générale, Frédéric Oudéa, PDG :

- Fixe : 850 000 €
- Variable : 3 200 000 €
- Avantages en nature : 305 925 €
- Évolution : +290,11 %

Pour le Crédit Agricole, Jean-Paul Chifflet, Directeur Général :

- Fixe 750 000 €
- Variable : 916 000€
- Avantages en nature : 139 731 €
- Évolution : +30,58 %

Pour BNPP, Baudoin Prot, Directeur Général :

- Fixe : 950 000 €
- Variable : 1 674 053 €
- Avantages en nature : 88 962 €
- Évolution : +9,82 %

Pour BPCE, François Pérol, Président du Directoire :

- Fixe : 550 000 €
- Variable : 1,05 million €
- Avantages en nature : 305 925 €
- Evolution : +246,41 %

Il en va de même à l'étranger avec des salaires de patrons de banques, là encore «stratosphériques» !

Brian Moynihan de Banques Of América

- 9 950 000 \$ (+67 %)

Lloyd Blankfein de Goldman Sachs

- 14 600 000\$ (+40 %)

Des miettes pour les uns...

Des millions pour les autres !

A la Barclays les 2 premiers salaires pour 2010 sont de...

24 millions d'euros !!!!

Bob Diamond de Barclays

- 15 600 000 €

Stephen Hester RBS

- 8 700 000 €

Michael Geoghegan de HSBC

- 6 600 000 €

C'est purement et simplement SCANDALEUX !

C'est de nouveau l'image de toute une profession qui va être ternie par l'avidité financière de nos patrons.

Pour La Fédération FO de la Banque et des Sociétés Financières, ces chiffres prouvent combien les mesures mises en œuvre depuis 2007 restent insuffisantes !

L'annonce de telles rétributions est profondément choquante dans une période de crise économique.

Alors que certains subissent de plein fouet les effets de la crise et de l'augmentation du coût de la vie, d'autres reçoivent des rémunérations équivalentes à 122 années de SMIC !

Rien ne justifie de telles inégalités, il est temps de mettre en place une réelle échelle des salaires afin d'éviter de telles injustices et de tels débordements.

Pour La Fédération FO de la Banque et des Sociétés Financières, ces chiffres prouvent une fois de plus que la finance mondiale est loin d'être «sous contrôle» et qu'il y a urgence à réellement légiférer tant au niveau mondial et européen qu'en France.

Nous revendiquons d'autres mesures que des annonces "poudre aux yeux" qui laissent nos dirigeants agir à leur guise. Le G8 et le G20 vont se dérouler en France cette année. Il est temps pour nos gouvernants de joindre la parole aux actes en mettant ces débordements à l'ordre du jour de leurs travaux.

Nous interviendrons donc dans les prochains jours tant au niveau européen, auprès de la Commission Européenne, qu'au niveau français, par le biais du Président de la

République et son gouvernement. Il apparaît nécessaire qu'enfin la «finance» soit encadrée pour nous préserver d'une nouvelle crise financière dont la facture serait de nouveau payée par les salariés de notre profession et les citoyens de notre pays.

Il est inacceptable que l'on puisse continuer à parler d'austérité salariale, de réduire les coûts afin d'accroître la rentabilité des banques et dans le même temps, «servir» de telles rétributions, supprimer des emplois, dégrader des conditions de travail.

Pour beaucoup, l'annonce de ces chiffres est assimilée à de la provocation ou de l'indécence.

Ensemble refusons que cela perdure et agissons.

Sébastien BUSIRIS



Retraites

FO SIGNERA L'ACCORD SUR LES COMPLÉMENTAIRES

La confédération estime que le texte apporte des garanties et des droits aux salariés l'AGIRC à l'ARRCO et préserve l'importance du rôle des complémentaires dans le système par répartition.

Après la réunion de ses instances la semaine dernière (Commission exécutive et Bureau confédéral), FO a décidé de signer l'accord sur les retraites complémentaires. Fruit d'une longue discussion achevée le 18 mars avec le patronat, les dispositions dudit accord entérine des garanties importantes pour les salariés cadres affiliés à l'AGIRC et les non-cadres à l'ARRCO, a indiqué jeudi le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly.

Il en est ainsi du maintien jusqu'en 2018 de l'AGFF, ce dispositif cher aux syndicats et qui ajuste depuis 1983 les complémentaires au régime général. Ladite structure financière permet au salarié de disposer d'une pension à taux plein, non seulement pour sa retraite de base mais aussi pour sa retraite complémentaire. Alors que l'AGFF était renouvelée jusque-là pour de courtes périodes (environ deux ans), sa prolongation de 8 ans, souligne FO, permettra de lever les inquiétudes et les incertitudes pour toutes celles et ceux qui partiront en retraite dans les prochaines années (700 000 par an). C'est un pas vers une pérennisation que ne cesse de revendiquer l'organisation syndicale.

La négociation a permis également d'obtenir une stabilisation du taux de rendement des complémentaires (pension obtenue par rapport aux cotisations versées) qui détermine le niveau futur des retraites. Après 15 ans de baisse régulière, ce taux sera bloqué jusqu'en 2015 à environ 6,5% (soit 6,5 euros de pension pour 100 euros cotisés). Sur les avantages familiaux, l'accord prévoit entre autres une amélioration de la bonification «pour enfants nés ou élevés». Celle-ci pourra atteindre jusqu'à 10 % de la pension complémentaire à l'ARRCO (contre 5% auparavant). Du côté de l'AGIRC, il sera notamment mis en place une majoration de 5% pour «enfant à charge» qui n'existait qu'à l'ARRCO.

Avec la mensualisation des versements des retraites à compter du 1er janvier 2013, ce sont là quatre points essentiels, précise FO, qui rappelle que les syndicats ont repoussé dans le même temps les velléités du patronat sur deux points majeurs: baisse des pensions de réversion et «convergence» des régimes complémentaires. Le MEDEF voulait en effet rogner de 10% les pensions octroyées aux veufs de conjoints décédés. Le taux de la réversion sera finalement maintenu à 60% sans conditions de ressource. Le patronat a remis aussi son projet de «convergence» entre l'ARRCO et l'AGIRC. Lequel aurait conduit à terme à une fusion des deux régimes, prélude à la mise en œuvre d'un système par capitalisation.

FO a regretté de n'avoir pas obtenu une augmentation des cotisations (part patronale et part salariale) pour soulager les finances des caisses de retraite. Mais la question sur le niveau des cotisations sera examinée sérieusement en 2015, selon une clause de rendez-vous inscrite dans l'accord et arrachée par FO. En «décidant de signer cet accord, Force Ouvrière apporte des garanties et droits aux salariés», a conclu Jean-Claude Mailly.

FO garantit les droits!

Le conflit de l'automne 2010 pour le retrait de la contre-réforme des retraites est encore dans toutes les mémoires.

Le recul des bornes d'âge de 60 à 62 ans et 65 à 67 ans est toujours inacceptable.

FO continuera à revendiquer l'abrogation de

la loi du 9 novembre portant réforme des retraites.

Il faut bien distinguer le régime de base qui relève de la responsabilité de l'État de ceux des retraites complémentaires qui relèvent essentiellement de la négociation en complément de la retraite de base.

Ce n'est pas à travers une négociation qu'on peut remettre en cause une loi.

La négociation sur les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO vient de s'achever.

FO n'a pas voulu se tromper de cible: les règles applicables aux régimes complémentaires ne peuvent pas remettre en cause les règles des régimes de base, l'enjeu était ailleurs.

Après négociation et analyses, FO signe cet accord sur les retraites complémentaires.

RAPPEL DES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION

En l'absence d'accord, les rendements continueraient à baisser, l'AGFF disparaîtrait, ce serait faire le lit d'un effondrement des retraites complémentaires et ouvrir la voie aux fonds de pensions, donc à la Bourse.

CE QUE FO A OBTENU

❑ La prolongation de l'AGFF:

Depuis 1983, c'est la première fois que l'AGFF (qui permet de partir à taux plein en retraite de base et retraite complémentaire) est prolongée aussi longtemps: 7,5 années! Sont concernés environ trois millions de salariés futurs retraités, les générations de 1951 à 1956.

❑ La stabilisation des rendements:

100 euros cotisés équivalent à 6,50 euros de retraite, ce taux ne pourra donc pas baisser entre 2012 et 2015. Cela faisait quinze ans qu'il baissait.

❑ Le doublement à l'ARRCO de la majoration pour enfants nés ou élevés:

La majoration pour enfants nés ou élevés était de 5% précédemment à l'ARRCO, elle sera désormais de 10%, plafonnée à 1 000 euros par an.

❑ La création de la majoration pour enfant à charge à l'AGIRC:

Avant, il n'existait pas de majoration familiale pour les retraités cadres avec enfant à charge, désormais, une majoration de 5% comme à l'ARRCO sera versée.

❑ La mensualisation des pensions:

La mensualisation des pensions permet aux retraités de gérer leur budget comme lors de leur vie active. Force Ouvrière sera vigilante à ce que le paiement soit effectué à chaque début de mois.

❑ Le pilotage paritaire des régimes:

FO a obtenu l'assurance d'aborder la question cruciale du financement des régimes en 2015 puis celle du devenir de l'AGFF en 2018.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

FO garantit les droits!

CE QUI A ÉTÉ ÉVITÉ

❑ La diminution de la pension de réversion actuelle:

Le patronat voulait diminuer la pension de réversion de 10%. FO a obtenu le maintien tel quel de la pension de réversion, c'est-à-dire 60 % de la pension complémentaire du retraité décédé sans condition de ressource pour le veuf ou la veuve.

❑ L'érosion rapide du taux de rendement.

❑ L'abattement drastique des pensions.

❑ La disparition de l'AGFF.

CE QU'ON N'A PAS OBTENU

❑ L'augmentation des ressources:

Force Ouvrière avait demandé une augmentation des ressources des régimes par une augmentation des cotisations afin d'éviter de puiser dans les réserves et de garantir le versement des pensions pour les générations futures. Mais le patronat n'a rien voulu entendre!

Cependant la question sera sur la table en 2015, qui sera un rendez-vous important.

CONCLUSION

FO a pris ses responsabilités.

Les rendez-vous de 2013 et 2015 particulièrement seront l'occasion pour FO de réaffirmer:

– que les régimes par répartition doivent être abondés par des cotisations;

– que les deux régimes AGIRC et ARRCO doivent rester en place.

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

FO sera vigilante sur tous les points et combattra toute tentative de création d'un régime complémentaire unique, préalable à une réforme systémique qui favoriserait la capitalisation.